

Discours d'ouverture de la cérémonie du 21 novembre 2023

| Alain Christnacht, Président du Samusocial de Paris

Monsieur le Ministre, cher Xavier Emmanuelli, Madame la Défenseure des droits, Mesdames les Adjointes à la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les présidents et les directeurs, chers agents du Samusocial, Mesdames et Messieurs,

Je suis honoré et heureux de vous accueillir, en tant que président du Conseil d'Administration, à cet événement du trentième anniversaire du Samusocial de Paris.

Les principes à l'origine du Samusocial

La Déclaration universelle des droits de l'homme - qui doit beaucoup au Français René Cassin, qui devint président de la Cour européenne des droits de l'homme, puis reçut le Prix Nobel de la paix en 1968 - l'a proclamé : il y a une « *dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine* ».

Ce principe emporte des conséquences. Comme cela a encore été proclamé récemment à Marseille, quand un homme risque de se noyer, il faut le secourir, sans lui poser de questions. Il y a plusieurs manières de se noyer. Le président Jacques Chirac, qui avait apporté au D^r Emmanuelli un appui décisif à sa création, venant célébrer le 10^{ème} anniversaire du Samusocial en 2003, évoquait ces « *naufragés de l'existence dont les amarres avec l'Humanité, usées par les tempêtes de la vie, ont fini par se rompre* ». Les déchirements du monde et les imperfections de la société française conduisent beaucoup de femmes et d'hommes au bord de la noyade.

Quand une femme ou un homme est sans toit, on doit lui proposer de l'héberger. Quand il est malade, on doit lui apporter des soins. Quand il est isolé, perdu, il faut l'écouter, le conseiller, l'orienter. C'est une question de dignité, celle de la personne secourue et celle de celui qui doit lui porter secours, car on ne peut dignement détourner son regard. Il y a des degrés dans la pauvreté mais ces trois obligations sont impératives, du seul fait des situations qui les créent.

Ce sont ces principes, Docteur Xavier Emmanuelli, que vous avez voulu traduire en actes, faire des bonnes intentions des réalités, au moment où la loi du 16 décembre 1992 s'est enfin décidée à dire que le vagabondage et la mendicité ne constituaient plus des délits, que les personnes à la rue n'étaient pas des délinquants passibles de prison – ce qui était le droit depuis 1810 –, mais des personnes humaines relevant de la médecine et d'une assistance sociale. Vous-même et celle et ceux qui vous ont accompagné aux premiers temps décisifs de cette belle aventure avez su concrétiser ce pas déterminant vers la dignité des nouveaux Misérables de ce temps.

Ce qui a changé depuis 30 ans

Depuis 30 ans, il y a eu de grands changements. Le Samusocial est devenu, par la loi, la norme dans tous les départements. Le périmètre des activités varie mais les fondamentaux sont présents partout : aller-vers, maraudes, 115, orientation et accompagnement social. Vous avez même, Docteur, suscité la création de structures analogues dans plusieurs pays sous l'impulsion du Samusocial International que vous avez créé et que vous présidez.

Les personnes dépourvues de logement ne sont plus tout à fait les mêmes aujourd'hui : aux hommes isolés, se sont ajoutées des femmes en nombre croissant, des familles avec des enfants de tous âges. Parmi eux, la proportion des étrangers s'est accrue.

Les conditions de l'hébergement ne peuvent qu'être différentes. L'insuffisance des places en centres d'hébergement a conduit à louer en grand nombre des chambres d'hôtels, peu adaptées à une vie familiale, surtout quand le séjour n'est plus dans le temps de l'urgence mais de plusieurs années. 43 % des personnes y restent plus de trois ans, un cinquième plus de cinq. De nouveaux besoins d'accompagnement social apparaissent : scolarisation et vie sociale des enfants et des adolescents, préparation des personnes hébergées à sortir de la situation d'urgence pour un logement et, pour les étrangers qui n'ont pas de titre de séjour, aide à régulariser, quand les règles en vigueur et leur situation administrative le permettent, faute de quoi, ils sont bloqués dans l'hébergement alors même que les ressources de leur travail leur permettraient d'en sortir et de laisser la place à d'autres.

Les étrangers

La mission du Samusocial, c'est d'apporter une aide à ceux qui sont présents sur notre sol, même quand ils n'ont pas le droit d'y être. On ne peut pas justifier que des enfants, y compris en bas-âge, passent jour et nuit dans la rue au motif que leurs parents ne devraient pas être en France.

Le Samusocial n'est pas chargé de la politique migratoire. Il n'en nie pas la nécessité. Il n'est pas responsable des difficultés de l'application des règles en vigueur. Il doit répondre aux besoins des personnes présentes sur notre sol, tant qu'elles le sont. C'est pour lui une obligation légale autant que morale.

Quand les personnes sans domicile sont malades, elles doivent être soignées, comme les autres. On parle souvent aujourd'hui de solutions gagnant-gagnant. Avec la limitation de l'aide médicale de l'État aux situations d'urgence, on inventerait la solution perdant-perdant. Attendre que quelqu'un soit gravement malade et relève d'un service d'urgence pour lui apporter des soins, ce serait non seulement menacer sa santé ou sa vie, ce serait aussi surcharger des services d'urgence déjà au bord de la rupture, et plus coûteux, et aussi, pour les maladies contagieuses, menacer la santé de tous les autres. Aucune économie : les très sérieuses inspections des affaires sociales et des finances ont affirmé que la réalisation d'économies par une telle réforme était plus que douteuse, comme l'a aussi constaté l'Espagne qui a adopté une réforme analogue avant de revenir dessus. D'ailleurs les médecins sont tous contre, y compris celui qui est membre du Gouvernement.

Une autre réforme votée au Sénat est également incohérente avec les objectifs mêmes de la politique gouvernementale de fluidité de l'hébergement vers le logement : les étrangers régularisés ne pourraient bénéficier de l'APL avant 5 ans. Pouvant juridiquement, du fait de leurs droits complets, être logés dans un logement social, et ainsi libérer une place d'hébergement, ils ne pourraient sans cette allocation payer un loyer et resteraient donc hébergés.

Certains proposent même de modifier la Constitution pour empêcher les juges d'appliquer les conventions internationales, qui sont supérieures aux lois dans la hiérarchie des normes, mais inférieures à la Constitution, quand elles ne leur conviennent pas. Est-ce que cela serait suffisant pour atteindre leurs objectifs ? Je n'en suis pas sûr. La Constitution elle-même est de ce point de vue « dangereuse ». Il y a l'article 2 qui proclame que « *La devise de la République est liberté, égalité, fraternité* ». On sait que le Conseil constitutionnel a osé tirer de cet ajout « fraternité » de la Deuxième République l'obligation pour le législateur de ne pas incriminer pénalement l'aide à l'étranger, même en situation irrégulière, si elle est destinée à lui « *assurer des conditions de vie dignes et décentes* ». La révision constitutionnelle devrait donc aussi pour être efficace au regard de l'objectif affiché, supprimer « fraternité » de la devise. Mais les juges ne chercheraient-ils pas alors à fonder leurs décisions contestées sur les deux autres principes de « liberté » et « d'égalité » ?

Jusqu'à où iraient ces glissements régressifs du droit ?

Ce qui a été fait

Il ne serait pas conforme à la vérité de l'oublier : le développement du Samusocial de Paris, a été permis par les contributions croissantes, majoritaires de l'État, de la Ville-département de Paris et de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

Le Samusocial s'est développé dans les deux axes ouverts dès l'origine par ses créateurs : l'accompagnement social, dans toutes ses dimensions : évaluation, suivi, accompagnement pour l'accès aux droits, pour les personnes à l'hôtel, pour les personnes âgées ; santé, les « lits infirmiers » devenus LHSS et LAM. Des centres d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence ont également été ouverts par le Samusocial. Il n'est pas le seul à avoir ouvert de tels centres, mais le besoin est tel que les réalisations des associations, de la Ville et du Samusocial sont toutes nécessaires, même si le besoin d'une forme de programmation ordonnée sous l'impulsion de l'État se fait sentir.

La période des confinements a imposé de nouvelles préoccupations. L'isolement des personnes à la rue ou hébergées à l'hôtel, la disparition des dons des personnes dans les rues vides et des petits emplois, la fermeture des cantines scolaires, qui supprimait brutalement la possibilité de nourrir les enfants scolarisés, l'obligation de suivre les classes à distance quand les équipements informatiques et les connexions étaient inexistantes ont imposé d'inventer de nouvelles solutions, dans l'urgence – je cite les tickets services. Le mécénat a aussi bien répondu « présent ».

Je voudrais rendre hommage aux deux ministres délégués au Logement de cette période, Julien Denormandie et Emmanuelle Wargon qui ont fait preuve d'imagination, de réactivité, et aussi de persuasion à l'égard du ministre des Finances et des Premiers ministres successifs, dans ces périodes délicates. Les services de la Ville, l'ARS et nos partenaires associatifs, avec la coordination efficace de la FAS, dont j'ai voulu que nous soyons membre ont également été à la hauteur des défis de cette crise sanitaire.

Pour le présent et pour l'année prochaine, l'annonce par la Première ministre du maintien en 2023 et 2024 des 203 000 places d'hébergement pour la France entière a mis fin à la vive inquiétude que l'annonce de la diminution de ces plafonds, assortie de consignes parfois irrecevables sur l'ordre de priorité de traitement des demandes, avait soulevée.

Monsieur le Ministre, je ne voudrais pas omettre de mentionner les dernières mesures que vous avez annoncées le jour de votre première visite au Samusocial de Paris : l'augmentation des effectifs des services d'accueil et d'orientation des Samusociaux et les crédits qui permettront de mieux rémunérer des personnels exclus des primes Ségur, dont la tâche est lourde, notamment psychologiquement, quand il s'agit de faire face à des demandes sans pouvoir les satisfaire.

Ce qui reste à faire

La seconde table ronde en débattait avec deux participants qui sont les décideurs, pour l'Etat, pour la Ville, la directrice générale du Samusocial, ainsi que, la Vigie du respect des droits humains dans notre pays, Mme Claire Hédon, Défenseure des droits.

Comment réduire le nombre des personnes à la rue ?

C'est bien notre objectif !

Par la baisse des flux migratoires ?

Réduire l'immigration, j'ose dire que le Samusocial est pour. Car ceux qui viennent en Europe fuient leurs pays, où ils auraient préféré rester, au lieu d'y laisser les paysages de leur enfance, la culture qui les a formés, leurs familles et leurs relations sociales. Ils le fuient parce qu'ils n'y sont pas en sécurité ou ne peuvent nourrir leur famille. Aussi pour y rechercher une vie meilleure, ce qui ne sera pas toujours le cas, après l'exploitation par les réseaux de passeurs et les risques des traversées de la mer ou des frontières.

Moins de conflits, moins de discriminations, un développement économique mondial plus équilibré seraient des facteurs de diminution des migrations. Mais il y a aussi la menace climatique qui fait que l'Australie a ouvert ses frontières à la population de l'archipel de Tuvalu promis à la submersion, comme un jour le seront certaines îles de nos outre-mer.

Et puis n'oublions pas que l'Europe en baisse démographique, l'Allemagne d'abord, la France ensuite, auront besoin de l'immigration de travail, qui occupe déjà des emplois indispensables au fonctionnement de l'économie.

Il est donc peu probable que les flux migratoires diminuent rapidement, quelles que soient les conditions juridiques de l'entrée et l'effectivité des sanctions des irrégularités de séjour.

Par la diminution de la pauvreté conduisant au sans-abrisme ?

Réduire la pauvreté, qui monte en France, selon toutes les enquêtes, par exemple la dernière de l'INSEE, et comme le constatent les associations de solidarité, est une condition de la cohésion sociale. Le Gouvernement a adopté un Pacte des solidarités. Mis en œuvre, il contribuera à réduire les espaces de pauvreté. Nous en suivrons la mise en œuvre avec attention.

Réduire le sans-abrisme, c'est d'abord éviter que des personnes qui ont un logement ne se retrouvent à la rue : limiter les expulsions sans relogement, et donc renforcer les dispositifs préventifs pour les locataires. Il y a eu des avancées ces dernières années. Ces dispositifs peuvent être encore améliorés.

Si l'on peut ainsi espérer que la pauvreté recule, ce n'est pas non plus à court terme que le nombre des

personnes sans logement de ce fait, devant être hébergées, diminuera significativement.

Par une fluidité plus grande vers le logement ?

L'hébergement d'urgence est bloqué par l'insuffisance des sorties vers le logement, c'est un fait. La construction de plus de logements adaptés, sociaux et très sociaux, notamment par le respect des obligations de la loi SRU par les communes, celle de construire et non celle de subir un prélèvement budgétaire pour carence, sont des conditions de ce déblocage. L'est aussi le respect des règles qui permettent l'attribution de ces logements aux plus pauvres.

Le Logement d'abord évite le passage par l'hébergement. Il a produit des résultats encourageants.

Mais, au total, des places d'hébergement seront nécessaires, au moins au niveau actuel, pendant de longues années.

Quel hébergement ?

Comme l'hébergement à l'hôtel est une solution insatisfaisante pour les personnes hébergées comme pour l'Etat qui la finance, on doit en déduire que la construction de nouveaux centres d'hébergement restera nécessaire pour que la proportion des personnes hébergées à l'hôtel diminue.

Pour les logements sociaux comme pour les centres d'hébergement, il n'est pas possible de ne pas mentionner l'inégalité de leur répartition géographique. Comme la Première ministre l'a déclaré, on ne peut plus ajouter de la pauvreté dans les territoires pauvres. Il faut donc accueillir les populations pauvres et précaires ailleurs.

Les blocages de certains maires doivent pouvoir être surmontés. Ils ont plusieurs causes, parmi lesquelles la méconnaissance des conditions dans lesquelles ces populations sont accompagnées socialement. Si la préparation de leur arrivée et cet accompagnement sont convenablement organisés, tout se passe bien, le plus souvent. Nous avons beaucoup d'exemples de bonne intégration dans le quartier. Il faudrait aussi sans doute trouver de nouveaux outils pour compenser certaines dépenses supplémentaires qui peuvent déséquilibrer les budgets de petites communes comme la gratuité des cantines scolaires pour un afflux d'enfants.

Une solution est également d'héberger ailleurs qu'en Île-de-France. Préparées soigneusement comme dans le programme Emile, avec les personnes hébergées et ceux qui les accueilleront, ces insertions dans les régions peuvent réussir. Ces exemples sont encourageants mais il faudrait changer d'échelle.

A quoi sert le Samusocial aujourd'hui ?

Il est le premier mais il n'est plus le seul. À ses tâches en quelque sorte historiques, s'en sont ajoutées beaucoup d'autres. Ne se serait-il pas dispersé ? Est-il victime de

son succès ? Faut-il le réformer, le recentrer, l'ouvrir ? Doit-il mutualiser certains de ses moyens avec des associations qui réalisent un travail comparable, ou complémentaire ? Professionnalisé, doit-il accueillir des bénévoles ? En Ile-de-France, où la pauvreté ignore les frontières départementales, 8 SIAO, n'est-ce pas trop ? La coordination exercée sur les réservations hôtelières par un service du Samusocial de Paris doit-elle s'étendre à d'autres compétences des SIAO ?

Je me garderai bien de répondre à ces questions, sur lesquelles des inspections ont écrit. Les prises de parole qui vont suivre apporteront des éléments de réflexion. Le Samusocial sera certainement dans 10 ans, dans 20 ans, encore différent de ce qu'il est devenu après 30 ans.

Pour autant, les raisons pour lesquelles l'Etat, la Ville de Paris, l'APHP, la RATP, la SNCF et les associations ont décidé, il y a 30 ans, de créer cette structure originale, demeurent. Dans cette région Île-de-France qui accueille la moitié des sans-abris en France, il reste certainement justifié qu'une structure publique, professionnalisée, joue un rôle d'exemple et de précurseur.

Le Samusocial de Paris n'est pas une association, pas davantage une autorité administrative indépendante. Pas non plus un service de l'Etat ou de la Ville de Paris. Il doit suivre les orientations que son conseil d'administration composite lui donne. Il doit aussi être une force de proposition, audacieuse et constructive.

Il n'a pas à donner de leçons. Mais les leçons de son expérience sont utiles à la réflexion des décideurs. C'est pourquoi nous tenons tant, dans l'intérêt de tous, à faire connaître nos réflexions et notamment les études de notre Observatoire.

Les femmes et les hommes du Samusocial

Les effectifs du Samusocial ont augmenté au fur et à mesure que ses compétences s'accroissaient. Le travail social et les soins ne peuvent pas beaucoup bénéficier de gains de productivité. Il y a une relation humaine à nouer et à maintenir, qui nécessite de l'écoute, de l'attention, de la patience.

Les agents du Samusocial sont passionnés par leur rôle au service des plus précaires. Je voudrais en donner un exemple en rendant un hommage ému à Catherine Sellier, arrivée au Samusocial dès sa création, dont la dernière responsabilité a été celle de directrice du Pôle hébergement et logement, et qui vient de nous quitter après une longue maladie. Je ne peux mieux le faire qu'en la citant. Dans un entretien pour une revue, elle avait eu cette belle parole : « *La mise à l'abri de personnes me porte* ». C'était souligner excellemment que cette relation est un échange et pas une assistance unilatérale.

Ces personnels, ils ont besoin de reconnaissance. D'abord par la rémunération, leurs conditions de travail et les évolutions de carrière auxquelles leur

donnent légitimement droit leur professionnalisme et leur engagement. Ils doivent aussi avoir le sentiment que leur travail est utile. Ils savent bien qu'il n'y a pas de recette-miracle pour supprimer la pauvreté et le sans-abrisme. Mais ils ont besoin de voir des progrès dans les situations auxquelles ils doivent faire face, en maraude, au 115 ou en accompagnement social. Ils ne se découragent pas facilement. Mais le discours discriminant ambiant est terriblement décevant pour eux, qui vivent la réalité des drames humains de la grande précarité, jour et nuit.

Votre présence à cette célébration de notre trentième anniversaire est déjà, pour tous les membres de la grande famille du Samusocial, une précieuse manifestation de reconnaissance pour tout le travail accompli et un encouragement à poursuivre. Soyez-en grandement remerciés.

Tout ce qui a été possible, grâce aux fondateurs du Samusocial, est un exemple que leurs successeurs ont le devoir de suivre.

Stéphane Hessel, résistant, déporté, diplomate, a écrit trois livres de haute tenue.

Leurs titres sont :

Indignez-vous, Engagez-vous, Le chemin de l'espérance.

Comme un programme pour les femmes et les hommes du Samusocial.